

*Date de dépôt : 12 décembre 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Loly Bolay : Pourquoi le Parc André Chavanne est-il si peu convivial, et pourquoi l'Etat propriétaire ne le met-il pas en valeur en l'aménageant ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 29 novembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Situé sur le territoire de la ville de Genève, mais appartenant à l'Etat, le parc André Chavanne mesure 30 000 m<sup>2</sup>.*

*Il est actuellement dévolu aux 1 500 élèves du CEC André-Chavanne, qui ne l'utilisent que lors des pauses durant l'année scolaire ou à la sortie des classes.*

*Historiquement, le parc était la surface agricole de la ferme qui se trouvait à l'endroit où aujourd'hui est érigée la grande mosquée de Genève. On y cultivait tout ce qui pouvait servir à la nourriture pour les Maisons de retraite. Il y eut donc des terres potagères, des champs de céréales, notamment.*

*Les riverains et les associations de quartier aimeraient que ce parc, à l'instar d'autres disséminés dans le canton, puisse être mieux utilisé, et que, par exemple, il y soit aménagé des jeux d'échecs, des espaces de pétanque ou de skate, un minigolf, une buvette, et pourquoi pas le plantage ? Car, faut-il le rappeler, les lieux de vie ne manquent pas dans le quartier :*

- 1. Le Centre de requérants avec 300 résident-e-s*
- 2. Le Foyer Colladon, avec des handicapé-e-s*
- 3. La Clinique de Joli-Mont*
- 4. Les Maisons de retraite*
- 5. Les nombreux riverains*

*qui pourraient le mieux profiter de cet endroit aujourd'hui largement sous-utilisé.*

*Car, n'est-ce-pas la véritable fonction dévolue à un parc d'associer la "conception" paysagère avec d'autres usages, tels que le parc d'activités, et le chemin de promenade ?*

*Au bénéfice de ce qui précède, je prie Monsieur le Conseiller d'Etat en charge du département de l'urbanisme de bien vouloir répondre à ma question.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Compte tenu de la situation financière de l'Etat, le budget ne comporte pas de réserves dédiées aux aménagements récréatifs dans les espaces verts.

Toutefois, conscient de l'importance de cette zone pour les habitants du quartier, le Conseil d'Etat est disposé à considérer favorablement toute initiative d'animation ou d'aménagement du parc, pour autant qu'il s'agisse de projets d'intérêt public.

A ce titre, l'office des bâtiments, qui a été sollicité par la Fédération réunissant les associations du quartier du Grand-Saconnex et environs (FLAGS) pour une demande d'installation d'une buvette sous forme de pavillon, est en attente d'un projet plus élaboré avant de pouvoir se prononcer quant à sa faisabilité et les conditions y relatives.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### **AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER